

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 novembre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019**

**2019 DGRI 69 DPE** Changement d'affectation budgétaire pour quatre subventions à des associations lauréates de l'appel à projets SOLIDAE 2019.

**M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1115-1, L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2019 DGRI 39 DPE par laquelle Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer des subventions à 11 associations dans le cadre de l'appel à projets SOLIDAE 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de modifier l'affectation budgétaire de 4 subventions à des associations lauréates de l'appel à projets SOLIDAE 2019 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Les dépenses, votées au Conseil de Paris de juillet 2019, correspondant à la subvention pour le projet d'Aquassistance au Cameroun seront imputées sur le budget annexe de l'eau de la Ville de Paris, exercice 2019 et suivants, sous réserve du vote des crédits par le Conseil.

Article 2 : Les dépenses, votées au Conseil de Paris de juillet 2019, correspondant à la subvention pour le projet d'HAMAP Humanitaire au Sénégal seront imputées sur le budget annexe de l'eau de la Ville de Paris, exercice 2019 et suivants, sous réserve du vote des crédits par le Conseil.

Article 3 : Les dépenses, votées au Conseil de Paris de juillet 2019, correspondant à la subvention pour le projet de l'association Institut de Coopération pour le Développement Afrique au Sénégal seront imputées sur le budget annexe de l'eau de la Ville de Paris, exercice 2019 et suivants, sous réserve du vote des crédits par le Conseil.

Article 4 : Les dépenses, votées au Conseil de Paris de juillet 2019, correspondant à la subvention pour le projet de l'association Inter Aide au Sierra Léone seront imputées sur le budget annexe de l'eau de la Ville de Paris, exercice 2019 et suivants, sous réserve du vote des crédits par le Conseil.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**